

# La myopathie atypique



Les premiers cas de cette maladie ont été diagnostiqués en France en 2002.

Elle est **causée par l'ingestion de graines ou de jeunes plantes de certains érables** contenant une toxine (hypoglycine A) (cf images).

La myopathie atypique touche donc des chevaux allant au pré, majoritairement en **automne** et au printemps et particulièrement après épisode climatique rassemblant humidité, coup de froid et vent. Les graines sont facilement emportées par le vent ou les cours d'eau donc même si les érables ne sont pas à proximité directe du pré, l'intoxication est possible.



La toxine provoque une **dégradation des muscles**. Les plus touchés sont les muscles de la posture, de la respiration et le cœur. Ainsi, un cheval atteint présente généralement une difficulté à se déplacer (faiblesse, raideur), des tremblements, de la transpiration, des urines foncées, une température normale à diminuée. Ensuite, le cheval reste couché parfois avec impossibilité de se relever, puis il présente des difficultés à respirer. L'issue est fatale dans 3 cas sur 4.

Dans l'attente du vétérinaire, les déplacements du cheval atteint doivent être limités au déplacement vers un box ou un abris où les soins intensifs pourront être réalisés. Si le cheval est couché et/ou qu'il transpire beaucoup, le couvrir ou le bouchonner avec de la paille. Il faut également éviter de lui donner à manger si la déglutition ne paraît pas normale.

Le diagnostic de certitude est réalisé grâce à un dosage de molécules anormalement présentes dans le sang (acylcarnitines). Le traitement consiste à réhydrater, favoriser l'élimination de la toxine et gérer la douleur. Il est nécessaire de protéger les autres chevaux de la pâture en les rentrant aussi à l'écurie ou en les changeant de pré si un cas se présente.

Sources : Pratique vétérinaire équine (N°182 – volume 26)

<http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/maladie/maladie-en-bref/>